

Exploitation illégale des carrières de ressources minérales au Bénin : de nouvelles mesures annoncées

Malgré les déguerpissements et les fermetures périodiques des carrières illégales, on note toujours la prolifération de celles-ci et la recolonisation des sites antérieurement fermés.

Ceci entraîne des dégâts environnementaux, l'insécurité des ouvriers dans les carrières, le pillage des ressources minérales, la perte des ressources financières au profit du budget de l'État et des communes, ...etc.

Après la décision de fermeture des carrières à la suite du Conseil des ministres du 28 juin 2018, le Conseil des ministres du 09 décembre 2020 a approuvé des mesures de fermeture des carrières illégales de ressources minérales. Mais il a été constaté une mauvaise interprétation de cette décision par les différents conseils communaux et les élus locaux. Ainsi, le Gouvernement du Bénin a mandaté les ministres Samou Seidou ADAMBI de l'Eau et des mines et Alassane SEIDOU de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale pour échanger avec les collectivités territoriales de toutes les communes du Bénin, des nouvelles dispositions qui vont régir désormais le secteur de l'ouverture et de l'exploitation des carrières de ressources minérales.

Retrouvez le compte rendu intégral et les photos sur ce lien => <https://www.gouv.bj/actualite/1179/>